

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 12**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Avenant n°2 à la Charte Professionnelle - Accompagnement et Placement dans l'Emploi entre le Département des Bouches-du-Rhône, Carrefour Market et Supply Chain et les différents acteurs de l'emploi du Pays Salonais

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413312901**

## **PRESENTATION**

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

La Délibération n°135 votée en Commission Permanente en date du 27 mai 2016 a autorisé la signature de la « Charte Professionnelle Accompagnement et Placement dans l'emploi » avec Carrefour Market et Supply Chain et des acteurs de l'emploi du territoire du pays salonais.

Cette charte vise à promouvoir l'accès à l'emploi du public féminin en difficulté d'insertion sociale et professionnelle par le biais de différents axes complémentaires :

- promotion de la filière distribution auprès des intermédiaires de l'emploi (*formation d'un groupe de professionnels par an*) ;
- actions de rapprochement entre les structures Carrefour Market et les demandeurs d'emploi, notamment les femmes bénéficiaires de minima sociaux (*animation de deux séances d'information par an*) ;
- réalisation d'entretiens conseils et d'ateliers de préparation à l'emploi, de visites et d'immersion en entreprise (*2 visites annuelles et 10 entretiens conseils minima*) ;
- réalisation d'actions de recrutement en direction du public cible en lien avec les directeurs des magasins locaux.

Cette charte, conclue pour un an, est renouvelable par tacite reconduction. Elle est pilotée par la Mairie de Salon de Provence et associe l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi du territoire (Pôle emploi, Mission Locale du Pays Salonais, Cap Emploi, l'UPE 13 et la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité).

A ce titre, le Département des Bouches-du-Rhône intervient sur la sélection, la préparation, et le positionnement de Bénéficiaires du RSA (BRSA) au sein de l'action par l'intermédiaire du Pôle d'insertion de Salon de Provence.

En 2017, 10 femmes, dont 6 bénéficiaires du revenu de solidarité active, ont pu bénéficier de cette action et découvrir les métiers de la grande distribution tout en se forgeant une expérience professionnelle grâce aux immersions professionnelles proposées.

## **OBJET DU RAPPORT**

Il est proposé d'étendre par avenant n°2, annexé au rapport, la Charte à l'association SOS femmes ainsi qu'à l'association Réussir Provence, organisme support du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Istres Ouest Provence.

Toutes les dispositions de la convention initiale restent inchangées.

### **INCIDENCES FINANCIERES**

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL